

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLEISE**

Séance du 27 octobre 2023

**N° 2023 – 51**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation

Le 20/10/2023

Date d'affichage

Le 20/10/2023

**Objet de la délibération 2023-51 :**  
**Avenant n°2 au marché de**  
**travaux du lot 10 Isolation mousse**  
**entreprise DESSIMOND ICF**  
**pour la construction de la nouvelle**  
**mairie**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le

**31 OCT. 2023**

Et publication ou notification  
du

**31 OCT. 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 27 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Monsieur COSME qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves,

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°10 – Isolation en mousse projetée à la SARL DESSIMOND ICF pour un montant de 7 777.81€ HT. Par avenant n° 1, le montant du marché du travaux a été augmenté à hauteur de 8 023.01€ HT

Suite à un changement de n° SIRET il convient de régulariser administrativement le marché de travaux du n°10 la SARL DESSIMOND ICF par avenant n°2 qui retranscrit le nouveau numéro d'inscription au registre de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de cette entreprise :

SIRET : 532 318 953 00025

Sur la base de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

-de prendre acte des changements de n° SIRET de la SARL DESSIMOND ICF

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°10 – Isolation en mousse projetée dont la SARL DESSIMOND ICF est titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte des changements de n° SIRET de la SARL DESSIMOND ICF

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°10 – Isolation en mousse projetée dont la SARL DESSIMOND ICF est titulaire.

**AR Prefecture**

043-214302333-20231027-2023\_51-DE  
Reçu le 31/10/2023

Pour :	11	
Abstention :	3	GIRAUD GUILHOT JACQUES
Contre :	0	

Fait et délibéré, le 27 octobre 2023,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR Prefecture**

043-214302333-20231027-2023\_51-DE  
Reçu le 31/10/2023